Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260910-DB_2026_027-DE

DB_2026_027

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 42 Votants (dont 1 pouvoirs) : 43	L'an deux mille vingt six, le sept septembre le Bureau d'agglomération étant réuni a SAINT-DIDIER après convocation légale, Date de convocation : le 01/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS,Christelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre LEONARDI donne pouvoir à Teddy REGNIER

Etaient absents :
André BOUTHEMY,Alexandre BODIN,Ludovic LE SQUER,Thierry MONGODIN,Frédéric MARTIN,Samuel URIEN,Laurence DELAUNAY

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260910-DB_2026_027-DE

DB_2026_027

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉCISION

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

- Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée : attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

Le Conseillers communautaire délégué expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n°2018_124 du conseil d'agglomération du 06 juillet 2018 relative à l'approbation d'une convention cadre avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, définissant les modalités de partenariat sur les enjeux partagés pour l'agriculture du territoire ;
Vu la délibération n°2023_134 du conseil d'agglomération du 25 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°2024_070 du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 approuvant la convention opérationnelle avec la Chambre d'agriculture de Bretagne et le Syndicat des jeunes agriculteurs d'Ille-et-Vilaine relative à la mise en place d'aides financières aux nouveaux agriculteurs ;
Vu la délibération n°2026_098 du conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;
Vu l'avis favorable de la commission Développement et aménagement économique, enseignement supérieur, emploi et agriculture réunie le 3 juin 2026 ;

Considérant les demandes de subventions des agriculteurs, détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre des Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitations Engagées dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté et/ou de leur engagement dans une démarche environnementale ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes, ont émis un avis favorable aux dossiers de demandes de subventions ;

Il vous est proposé :
- De valider l'attribution des subventions aux exploitants et/ou aux exploitations agricoles désignées ci-dessous, au titre des aux Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitations Engagées dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté et/ou de leur engagement dans une démarche environnementale ;

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait Aide Jeunes Agriculteurs	Bonus Exploitation Engagée
L'ARCHE DE MA NATURE M. Matthieu TESSIER	GENNES SUR SEICHE	Petits fruits et accueil social	Installation en GAEC. Ferme fruitière combinant cueillette et accueil social en agriculture biologique.	3 000 €	500 €

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260910-DB_2026_027-DE

DB_2026_027

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

GAEC GAULOIS Mme Fanny DELAIRE	DOMAGNE	Veaux sous vaches nourrices et cultures alimentation humaine	Installation en GAEC. Production de veaux sous vaches nourrices – huile de colza – cultures pour l'alimentation humaine en agriculture biologique.	3 000 €	0 €
GAEC DU TILLEUL M. Adrien PICQUET	BRIELLES	Vaches laitières et porcs	Installation en GAEC. Ferme de vaches laitières. Agriculture de conservation des sols et démarches Bleu Blanc Coeur. Installation en GAEC. Reprise de la ferme familiale de 80 ha avec 60 vache laitières et porcs.	3 000 €	0 €
EL MARINA DURAND Mme Marina DURAND	MONTREUIL DES LANDES	Vaches laitières	Diagnostic CAP'2ER Niveau 2 pour une exploitation de vaches laitières de 75 ha. Démarche d'amélioration environnementale intégrant l'alimentation animale.	0 €	500 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 43

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 43**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Président,
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
10 sept. 2026

La Secrétaire de séance
Françoise GESLAND

Signé par Françoise GESLAND
6e vice-présidente en charge du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
11 sept. 2026

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.